



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le 15/3/2023

ID : 057-215702077-20230313-2023031314-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.  
Convocation du 7 mars 2023.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

**14 - Signature convention valant ORT « Opération de Revitalisation  
du Territoire » dans le cadre des « Petites Villes de Demain »**

**Rapporteur : Laurent Kleinhentz**

**Exposé des motifs :**

M. Kleinhentz rappelle que par délibération n° 15 du 12/11/2020 la ville de Farébersviller a adhéré au programme national « Petites Villes de Demain ».

Cette adhésion a été matérialisée par la signature en date du 18 juin 2021 d'une convention entre la Communauté de communes de Freyming-Merlebach et les trois villes engagées dans le programme, à savoir Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller) et les partenaires associés à savoir l'Etat, la Région Grand Est, la Banque des Territoires et le Département de la Moselle.)

Cette adhésion doit conduire à la rédaction d'une convention valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) au plus tard le 18 juin 2023, pour entamer la phase opérationnelle du programme.

Il y a donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention valant ORT.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention valant ORT.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent Kleinhentz

